

DURÉE

0,50000 jours (soit 4 heures)

PRIX

126 € par participant

Soit 151,20 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Avocats
- Professionnels du droit
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
- Responsables et Collaborateurs de service technique entreprise/collectivité
- Professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier le cadre juridique des clients
- Comprendre le principe du droit de démembrement du droit de la propriété privée
- S'initier aux singularités des modes de transmission de la propriété
- Connaître les obligations particulières de la vente
- Assimiler les obligations respectives des bailleurs et locataires lors de la réalisation de baux
- Appréhender le fonctionnement d'une copropriété
- Déchiffrer les régimes juridiques autour des troubles du voisinage

**PROGRAMME**

- ✓ Présentation de la formation
 - Bienvenue dans votre formation2'
 - Comment réussir ma formation ?1'
 - TUTORIEL DE NAVIGATION4'
- ✓ 0. Introduction au droit de l'immobilier
 - VIDEO - Présentation des objectifs de formation3'
- ✓ 1. La propriété privée et ses modes de transmission
 - VIDEO - Propriété privée et modes de transmission9'
 - Identifier les droits (Glisser-déposer)5'
 - Définir ce qu'est l'usufruit (Glisser-déposer)5'
 - GUIDE - La propriété privée et ses modes de transmission16'



- ✓ 2. Vente et obligation d'information
 - VIDEO - La vente et l'obligation d'information12'
 - Distinguer les obligations avant la vente des obligations après la vente5'
 - Déterminer le devoir d'information à la charge du vendeur5'
 - GUIDE - La vente et l'obligation d'information13'
- ✓ 3. L'obligation de délivrance conforme
 - VIDEO - L'obligation de délivrance conforme et garantie vice cachés13'
 - Déterminer une action possible en cas de vente litigieuse5'
 - GUIDE - L'obligation de délivrance conforme17'
- ✓ 4. Les locations
 - VIDEO - Les locations14'
 - Définir ce qu'est un contrat de location (Glisser-déposer)5'
 - GUIDE - Les locations16'
- ✓ 5. Le régime de copropriété
 - VIDEO - Le régime de copropriété10'
 - Identifier les acteurs de la copropriété5'
 - Distinguer le syndic, le syndicat et le conseil syndical5'
 - GUIDE - Le régime de copropriété15'
- ✓ 6. Les relations avec le voisinage
 - VIDEO - Les relations avec le voisinage9'
 - Identifier les abus de droit5'
 - GUIDE - Les relations avec le voisinage16'

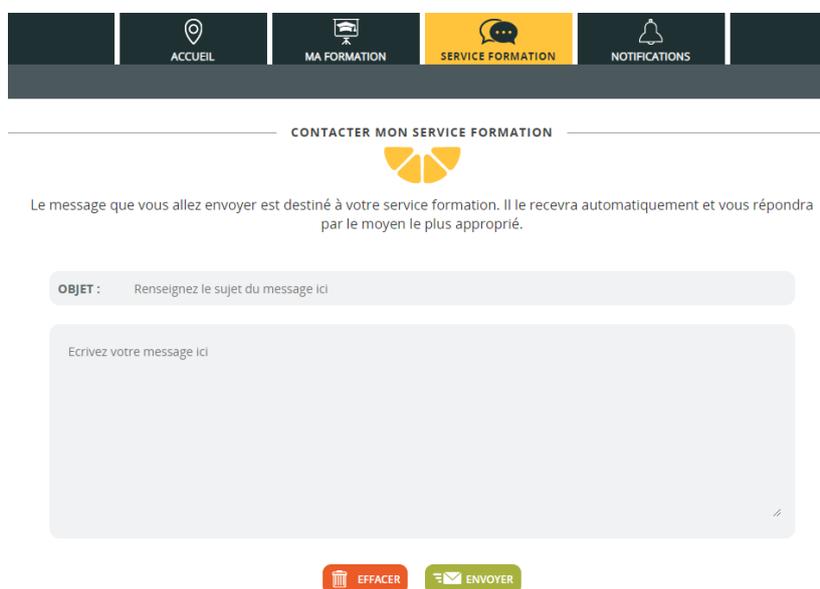
**VALIDATION**Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.